

TARIFS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE TOULOUSE

TARIFS APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

	FRAIS DE DOSSIERS PAR FAMILLE (3)	QUOTIENT FAMILIAL (5)	RESIDENT TOULOUSE (1)		RESIDENT HORS TOULOUSE (1)	
			FRAIS DE SCOLARITE (4)		FRAIS DE SCOLARITE (4)	
			TARIF PAR ELEVE (6)	DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE PAR ELEVE	TARIF PAR ELEVE	DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE PAR ELEVE
HORAIRE AMENAGES (H.A)						
H.A.P. OU H.A.S	28,00 €		GRATUIT		GRATUIT	
RANGUEIL ADMIS (2)	28,00 €					
EXTERNES – Musique, Danse, Théâtre						
CURSUS TRADITIONNEL OU MUSIQUE ANCIENNE OU ADULTES : Formation musicale et/ou chant chorale et/ou Pratique Amateur (Musique, Théâtre) et/ou Erudition OU AUDITEURS Musique, Danse, Théâtre	28,00 €	De 0 à 400	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
		De 401 à 520	120,00 €	120,00 €	180,00 €	180,00 €
		De 521 à 640	170,00 €	170,00 €	255,00 €	255,00 €
		De 641 à 1280	220,00 €	220,00 €	330,00 €	330,00 €
		De 1281 à 1800	280,00 €	280,00 €	420,00 €	420,00 €
		De 1801 à 2400	340,00 €	340,00 €	510,00 €	510,00 €
		2401 et plus	400,00 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €

(1) Le tarif des frais de scolarité sera appliqué au vu du justificatif de domicile au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur.

SEUL UN DE CES DOCUMENTS SUIVANTS SERA ACCEPTE : Factures d'électricité - de téléphone fixe ou internet - d'eau - de gaz - l'assurance multi-habitation de moins de trois mois, taxe foncière ou habitation de l'année 2016

(2) Les élèves en horaires aménagés à Rangueil (Enseignement musical inclus dans l'enseignement général) s'acquitteront des frais de dossier après leur admission.

(3) Les frais de dossier sont à régler pour toute inscription ou réinscription quelque soit le lieu de résidence. En cas de non présentation au concours ou tests d'entrée, de non admission ou démission ou congé, ces frais ne sont pas remboursables.

(4) En cas de démission en cours d'année, les droits de scolarité sont intégralement dus, sauf si la démission parvient au Conservatoire **par courrier recommandé au plus tard le lundi 13 novembre 2017**.

(5) Le calcul du quotient familial est appliqué à partir de l'avis d'imposition français de 2016 sur les revenus 2015 au nom du représentant légal ou au nom de l'élève. Pour les personnes vivant en couple et pour les enfants en garde alternée, le calcul est effectué à partir des deux avis d'imposition. Conformément aux règles de calcul de la CAF, il est déterminé sur la base du revenu imposable divisé par 12 mois et de la composition familiale (nombre de parts). Pour les élèves qui ne peuvent pas fournir d'avis d'imposition français le tarif maximum leur sera appliqué.

(6) Les élèves domiciliés à Toulouse en résidence universitaire ou foyer se verront appliquer le tarif résident Toulouse.

Frais Annexes	TARIFS
Vente de Livrets de formation musicale	
Ancienne Version (uniquement I.M. 3)	5,60 €
Nouvelle Version (I.M.1+ I.M.2 + I.M.3)	11,20 €
Travail dans les salles (tarif annuel)	
Studios	41,60 €
Studios équipés d'un instrument lourd (contrebasse, percussion, électroacoustique, harpe, clavecin, orgue, piano forté, à l'exception des pianos)	80,30 €
Les studios équipés d'une batterie sont loués uniquement aux élèves de 3ème cycle	
PRÊT D'INSTRUMENT AUX ELEVES INSTRUMENTISTES DU CRR (tarif mensuel – tout mois commencé est dû)	
Cordes jusqu'au 3/4, petite mandoline et harpe celtique	11,20 €
Autres (Y compris les cordes 4/4 et les archets)	13,50 €
Les élèves stagiaires sont exonérés des frais de prêt d'instrument.	
Certains instruments demandés à l'orchestre, pour un répertoire précis sont prêtés à titre gracieux	